

PRÉFET DU CHER



Liberté
Égalité
Fraternité

Avis d'enquête publique Installations classées pour la protection de l'environnement

➔ **OBJET** : demande d'autorisation environnementale relative à l'extension d'un élevage de porc existant nécessitant la construction de deux porcheries et de bâtiments annexes sur le territoire de la commune de Civray

- ➔ **DEMANDEUR** : SAS AIRPORC 28 avenue Parmelan 74000 ANNECY
- ➔ **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : commune de Civray, domaine du Colombier
- ➔ **DUREE DE L'ENQUÊTE** : 31 jours, du lundi 19 juin 2023 à partir de 14h00 au mercredi 19 juillet 2023 jusqu'à 12h00
- ➔ **LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLICQUE** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet est déposé sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr) et à la mairie de Civray où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie.
- ➔ **LES OBSERVATIONS DU PUBLIC** pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Civray, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Elles pourront être adressées directement au commissaire enquêteur à la mairie de Civray pendant la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête. Le public pourra également formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4691> ou via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4691@registre-dematerialise.fr. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr)
- ➔ Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès de la société SAS AIRPORC - Dossier CIVRAY - M. Olivier GUILLARD - 28, avenue du Parmelan - 74000 ANNECY - Tél : 04 50 51 41 13 - email : S.COCCATO@verdannet.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 Bourges cedex – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, monsieur Joseph CROS, ingénieur militaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Civray :

- le lundi 19 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- le mardi 27 juin 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 7 juillet 2023 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 19 juillet 2023 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Civray et à la préfecture du Cher – direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.